

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT



Dossier constitué par la société SOGEP SARL
conformément aux articles R512-46-1 à 7 du Code de
l'environnement

**SOGEPBLANCHISSERIE
LEMAGNE**

**Canal cocotte
97224 DUCOS**

08/12/2022

CONTENU

INTRODUCTION	5
PRESENTATION DE LA SOCIETE	7
I. HISTORIQUE.....	7
II. Dates marquantes	8
III. Notre mission et nos valeurs.....	8
PRESENTATION DE LA DEMANDE.....	9
I. Pièces administratives.....	9
1. Identification du demandeur.....	9
2. Présentation du site	10
a. Localisation géographique	10
b. Accès au site	10
c. Contexte urbaniste	10
3. Classement ICPE du site	13
II. Capacité technique et financière de l'activité.....	13
1. Le personnel	13
2. Chiffre d'affaires.....	16
3. Nos Moyens Techniques et Matériels.....	16
a. Description des installations	16
i. Description des principaux locaux.....	17
1. Atelier de production	17
2. Local lessiviel	18
3. Local chaufferie	18
4. Locaux maintenance.....	18
5. Local technique	19
6. Local carburant.....	19
7. Bureaux administratifs	19
ii. Ressources.....	20
1. Production de vapeur	20
2. Alimentation en Eau	20
b. Description générale de fonctionnement	21
i. Horaire de fonctionnement.....	21
ii. Description du circuit du linge.....	22

iii.	Trafic induit par le site.....	24
iv.	Consignes d'exploitation	24
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET EXIGENCES REGLEMENTAIRES	25
I.	Sécurité incendie et électrique.....	25
1.	Nature du bâti	25
2.	Desenfumage.....	25
3.	Extincteurs	26
4.	PIA.....	26
5.	Moyens de secours disponible	26
a.	Moyens internes.....	26
b.	Moyens externes	27
II.	Management de la sécurité.....	28
1.	Gestion des produits dangereux détenus sur le site	28
a.	Bacs de rétention cuve carburant (voir plan en annexe 3D/F)	29
b.	Bac de rétention produits lessiviels (voir plan en annexe 3).....	30
2.	Gestion Risque déversement accidentel.....	31
III.	Gestion des eaux	31
1.	Compatibilité au SDAGE	31
2.	Eau Potable.....	33
3.	Système d'évacuation	33
a.	Eaux usées sanitaires.....	34
b.	Eaux de pluviales	34
4.	Station d'épuration	34
5.	Suivi ses rejets	35
IV.	Rejets dans l'air	37
1.	Rejets de fumées	37
2.	Émission dans l'air	38
3.	Odeurs	38
V.	Bruit et vibrations.....	39
VI.	Déchets.....	39
	ANNEXES.....	40
	ANNEXE 1 : CARTE DE LOCALISATION 1/25 000e.....	41
	ANNEXE 2 : PLAN DES ABORDS 1/2500e.....	42

ANNEXE 3 : PLAN BÂTIMENT 1/70e – PLAN ELECTRIQUE – PLAN BAC DE RETENTION CUVE GASOIL	43
ANNEXE 4 : PLANS CADASTRAUX 1/500e , 1/5000e – PLAN D’ENSEMBLE 1/200e.....	44
ANNEXE 5 : K’BIS – AUTORISATION REGIME DECLARATION	45
ANNEXE 6 : PLAN D’OCCUPATION DES SOLS – POS ZONE UE	46
ANNEXE 7 : BONS DE COMMANDE – RESISTANCE FEU ET DESENFUMAGE – PRELEVEMENT REJET DES EAUX – CONTROLE CHAUDIERE	47
ANNEXE 8 : LISTE DES EXTINCTEURS – BON DE COMMANDE ET NOTIFICATION DE PASSAGE PROTECTION INCENDIE – PLAN POTEAUX INCENDIE	48
ANNEXE 9 : PERMIS FEU – DEMANDE D’AUTORISATION D’INTERVENTION	49
ANNEXE 10 : CONTROLE PERIODIQUE ELECTRIQUE.....	50
ANNEXE 11 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES - FICHES DE DONNEES DE SECURITE	51
ANNEXE 12 : PROCES-VERBAL DU CONSTAT D’HUISSIER – FICHE TECHNIQUE CUVE 2500L – CONDAMNATION CUVE 15000L – RAPPORT CUVE 15000L	52
ANNEXE 13 : PROCEDURE D’URGENCE DEVERSEMENT	53
ANNEXE 14 : CONVENTION STEP DE REJET DES EAUX USEES – PROJET AUTORISATION DEVERSEMENT – ECHANGE AVEC LA STEP.....	54
ANNEXE 15 : SYSTEME D’EXTRACTION D’AIR	55
ANNEXE 16 : RESULTATS MESURES PHYSIQUES : AMBIANCE THERMIQUE ET AMBIANCE SONORE – DEMANDE NOUVELLE MESURE	56
ANNEXE 17 : EXTRAIT DU REGISTRE DES DECHETS	57
ANNEXE 18 : RAPPORT VOLUME EAUX REJETES	58

INTRODUCTION

Implantée dans la zone industrielle Cocotte Canal à DUCOS, SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » exerce une activité d'entretien et de location de linge principalement pour le secteur de l'hôtellerie et hospitalier mais également pour le secteur de la restauration et des collectivités.

De par ses activités et installations, le site de la SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, sa situation administrative actuellement connue de l'administration est celle d'un site classé à Déclaration sous la rubrique n°2340 « Blanchisseries ». En effet, le site a reçu un récépissé de déclaration le 28 septembre 2004 pour une capacité de lavage de linge inférieur à 5 t/jour.

Afin de régulariser sa situation administrative, plusieurs dossiers ont été déposés auprès de l'administration en 2015 mais ils relevaient des insuffisances à l'instruction.

En retour, la DREAL a fait part de sa demande restitution d'un dossier complet.

Ainsi, le présent dossier constitue le dossier de demande d'Enregistrement de la SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE », au titre de la rubrique ICPE suivante :

- n°2340-1 « Blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345»

Ce dossier de demande d'Enregistrement se compose d'une présentation du site et de l'activité objet de la présente demande ainsi que des pièces réglementaires exigées par l'article R.512-46-4 du code de l'environnement.

Il comprend :

- Une lettre de demande d'enregistrement ;
- Une copie du CERFA n 1569*04

- La présentation de la demande (identité du demandeur, description des activités, rubriques ICPE, localisation, capacité technique et financière) ;
- Une description des choix techniques permettant le respect des prescriptions générales applicables ;
- Une carte de localisation au 1/25 000^e en **annexe 1** ;
- Un plan des abords au 1/2 500^e en **annexe 2** ;
- État des lieux 1/70^e en **annexe 3** sur 4 niveaux :
 - 2^{ème} sous-sol : Emplacement des cuves à fuel domestique et gasoil
 - 1^{er} sous-sol : Emplacement de la production industrielle zone propre
 - Mezzanine (surplombant le 1^{er} sous-sol) : Emplacement des vestiaires
 - Rez-de-chaussée : Emplacement de la production industrielle zone sale et bureau ;
- Plans cadastraux 1/200^e, 1/500^e, 1/5000^e en **annexe 4** ;

PRESENTATION DE LA SOCIETE

I. HISTORIQUE

La Blanchisserie Le Magne a été créée sur les fondations d'un ancien PRESSING qui avait une activité initialement tournée vers les particuliers et qui s'est diversifié par la suite pour satisfaire une clientèle professionnelle provenant de l'émergence de nouveaux marchés.

Le développement de ce marché professionnel permet la création en 1992 de la blanchisserie le Magne qui axe son activité uniquement sur le traitement en industriel des articles textiles pour les professionnels.

Equipée de matériels industriels (matériels d'occasion) répondant aux attentes et cahiers des charges des clients, la Blanchisserie Le Magne exerce son activité dans un bâtiment de 400m² situé à Petit Bourg, commune de Rivière-Salée.

Elle débute avec un effectif de 4 employés, provenant de l'ancien PRESSING, puis emploie jusqu'à 12 employés.

L'externalisation de la fonction blanchisserie dans les hôtels et les hôpitaux qui se généralise permet un accroissement économique de l'entreprise et parallèlement une saturation en termes d'espace d'exploitation.

Le transfert de l'activité en 2000 vers un nouveau local de 1300m², situé dans la zone industrielle de Cocotte Canal à Ducos se justifie naturellement pour favoriser la qualité de nos prestations.

En 2002, l'entreprise devient membre du Syndicat des loueurs de linge, nommée « GEIST » mais également du Groupement des blanchisseurs et loueurs de linge indépendants de France, nommée "Le Cercle du Propre", qui compte 25 blanchisseries implantées sur le territoire national et dans les DROM.

Toutefois, la crise touristique locale ainsi que la perte d'importantes parts de marchés contraignent La Blanchisserie Le Magne au redressement judiciaire en 2005 et également à une diversification de son activité, décision essentielle à la survie de l'entreprise.

En 2006, le plan de continuation approuvé redéfinit l'activité de l'entreprise, à savoir : la réalisation de prestations d'entretien et de location de tout article textile allant du linge plat aux tenues professionnelles.

L'entreprise double ainsi son chiffre d'affaires en l'espace de 5 ans.

Ce nouveau cap constitue la première étape de la dynamique d'amélioration menant à l'objectif final de La Blanchisserie Le Magne : La gestion complète du linge du client dans une Blanchisserie verte.

Cependant, son essor vers une Blanchisserie verte se voit perturber par l'arrivée du Covid qui interfère sur ses plans de modernisation et la contraint à un autre redressement judiciaire en 2021.

II. Dates marquantes

1992 : Création de l'entreprise et exploitation d'une blanchisserie sur une surface de 400 m² à Petit-Bourg

1998 : Reprise d'une autre blanchisserie concurrente à DUCOS

2000 : Transfert de l'activité dans un unique bâtiment de 1300 m² à DUCOS

2002 : Entrée au sein du Groupe « Cercle du Propre » et membre du GEIST

2005 : Redressement et Diversification de l'activité par la location de linges plats

2006 : Fin du redressement et Début du plan de continuation

2010 : Début du projet de blanchisserie verte

2012 : Mise en place d'un système de Management de la Qualité

2014 : Certification ISO 9001 (Qualité) par AFNOR CERTIFICATION

2015 : Certification NF EN 14065 (Hygiène des textiles) par AFNOR CERTIFICATION

2016 : Fin du plan de continuation

2021 : Redressement et Restructuration de la Blanchisserie

III. Notre mission et nos valeurs

La Blanchisserie Le Magne est une entreprise familiale qui a pour vocation la réalisation de prestations d'entretien et de location de tout article textile allant du linge plat aux tenues professionnelles.

Sa mission : prendre en charge tous les problèmes du client liés à l'utilisation de linge ou d'éléments assurant la propreté.

Grâce à une équipe polyvalente, dévouée et dynamique, elle s'applique à maîtriser les trois grandes composantes de la prestation afin de répondre au mieux aux besoins de sa clientèle :

- Qualité technique (propreté, présentation...)
- Qualité de service (ponctualité, régularité...)
- Conformité aux normes (hygiène, certifications...).

Notre politique générale d'entreprise recense l'ensemble de nos objectifs et fait preuve d'engagement envers nos clients et également de respect des textes réglementaires et normatifs auxquels la société est soumise.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

I. Pièces administratives

1. *Identification* du demandeur

(voir extrait du kbis en *annexe 5*)

Le site concerné par l'activité classée correspond à un terrain de 1300 m² de la parcelle cadastrale n° 17 sur le territoire de la commune de DUCOS.

Des plans du site faisant l'objet de la présente demande d'enregistrement sont joints en annexes

Les activités exercées par la société SOGEP SARL sur ce site seront :

- Entretien et locations d'articles textiles à destination des hôtels, des restaurants, des établissements de soins, des maisons de retraites, des industries, des collectivités et particuliers.

✚ Raison sociale : SOGEP

✚ Forme juridique : SARL

✚ Nom et Qualité du signataire et responsable du dossier : **Madame Eveline PLESSIER**,
Gérante

✚ Adresse du site : Zone industrielle Cocotte Canal 97224 DUCOS

✚ Coordonnées téléphoniques

○ Téléphone : 0596 77 18 03

○ Fax : 0596 77 07 62

✚ N° SIRET : 888 279 101 00017

✚ Code APE : 930 B

✚ Début d'activité sur ce site : 20/11/2000 (courrier au Préfet en *ci-après*)

✚ Effectif du site : 19 employés et 1 gérante

✚ Horaires d'ouverture du site : du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00

2. Présentation du site

a. Localisation géographique

Le terrain d'implantation de la société SOGEP SARL est localisé sur la parcelle cadastrale Section AE, Feuille 000 AE 01 N° 17. La zone d'exploitation couvre une surface de 1500 m². (Voir carte localisation au 1/25 000^e [annexe 1](#) et le plan cadastral au 1/500^e en [annexe 4](#))



b. Accès au site

Le site est complètement clôturé par une clôture grillagée d'environ 2 m de hauteur doublée d'une végétalisation type arbustif ; par deux portails électriques suffisamment hauts pour éviter les intrusions, un système de vidéosurveillance et par une porte sécurisée.

L'accès au site s'effectue via la rue principale de la zone industrielle Cocotte Canal par les 2 portails électriques pour les livraisons/expéditions et par la porte pour l'accès employés et visiteurs.

Les deux portails électriques sont fermés et inaccessibles aux personnes non habilitées à l'entreprise ; la porte est fermée et inaccessible en dehors des horaires d'ouverture du site.

c. Contexte urbaniste

Sur les parcelles limitrophes (voir le plan cadastral au 1/2500^e des abords de l'installation en [annexe 2](#)) de la société, sont présents :

- au Nord : Parcelle 81, 82, 83 et 184, le quartier d'habitation LA SÉRÉNITÉ à 10m dont les constructions sont postérieures à celle du site dans la zone.

- à l'Est : Parcelle 16, il s'agit de la zone de production de la société CARAIBES COFFRAGE spécialisée dans location de matériel BTP et la réalisation des coffrages de chantiers.

- au Sud : Parcelle 5, la société STS de réalisation de travaux liés au béton protégé ; Parcelle 397, entreprise d'affichage CLG d'installation et exploitation de panneaux publicitaires.

- à l'Ouest : Parcelle 18, héberge une société AUTORENT CARAIB de location de voitures qui a son accueil au niveau de la rue dans un préfabriqué et son parc de véhicules dans les niveaux inférieurs.

L'aménagement du site n'a pas d'atteinte à la conservation et à la protection du patrimoine archéologique, aucun diagnostic archéologique n'a été prescrit lors de la demande du permis de construire. Le site ne s'inscrit pas dans une zone de servitudes liées à la protection de monument historique.

Notons que le site n'est pas concerné par des zones de danger d'établissements classés ICPE ou SEVESO. Selon la base de données internet des ICPE, il existerait des établissements classés dans la commune, les plus proches sont :

- CARRIERE DE CROIX RIVAIL

Adresse d'exploitation : Croix Rivail

Activité principale : Autres industries extractives

Etat d'activité : En fonctionnement

Régime : Autorisation

Statut Seveso : Non Seveso

- PIVETO BOIS

Adresse d'exploitation : Pays Noyé

Activité principale : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

Etat d'activité : En fonctionnement

Régime : Autorisation

Statut Seveso : Non Seveso

- TOTAL CARAIBES

Adresse d'exploitation : BAC

Activité principale : Station service

Etat d'activité : En fonctionnement

Régime : Enregistrement

Statut Seveso : Non Seveso

Le PLU de la commune n'étant pas encore approuvé, le plan de zonage du Plan d'Occupation des Sol ([annexe 6B](#)) est celui utilisé actuellement du 23 Mars 2004.

Selon le site internet « Cartelie », plateforme de la préfecture de Martinique regroupant les documents d'urbanisme et le règlement d'urbanisme de la commune de Ducos, le site est en zone UE du plan de zonage du POS.

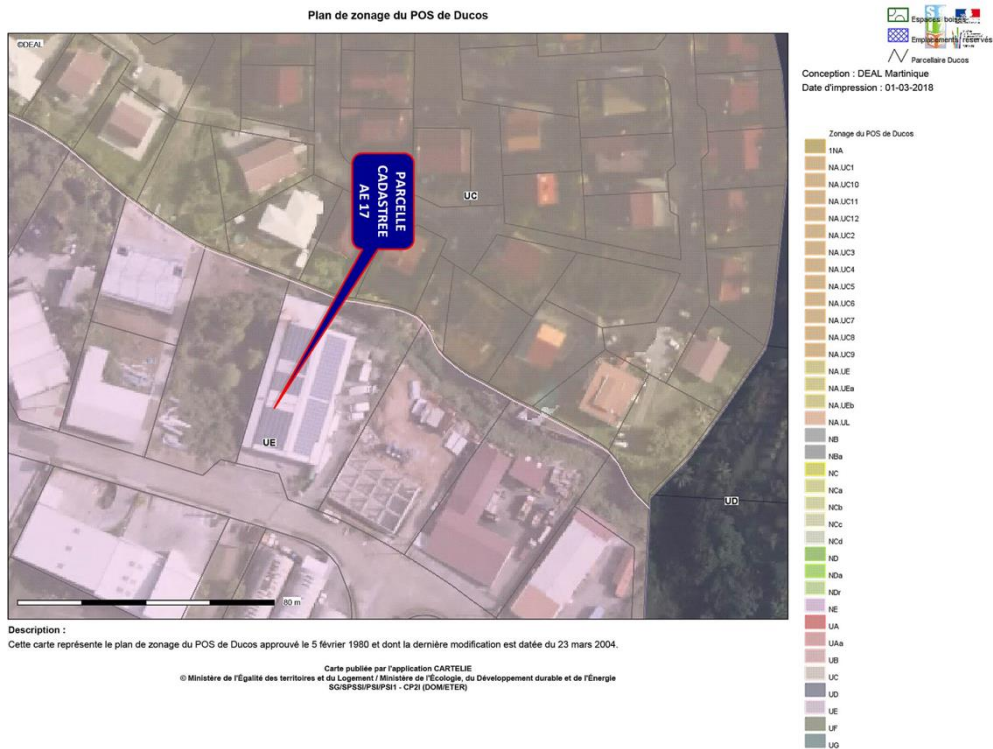
Cette zone UE correspond à la zone d'activités de Cocotte Canal et est une zone urbaine destinée à recevoir des constructions à usage d'activités (industrielle artisanale, commerciales et de services).

En accord avec les articles du caractère de la zone UE ([annexe 6C](#)), SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » :

- Est une Activité Industrielle établie dans une construction à destination industrielle

- Donne accès à une voie publique ouverte à la circulation automobile et en état de viabilité. L'accès au site est dimensionné en fonction de l'usage de la blanchisserie industrielle (Les camions de livraison) et des exigences de sécurité des usagers de la voie publique ainsi qu'à ceux de la défense contre les incendies et de la protection civile. Les dispositifs de fermeture sont à au moins 2 mètres de l'alignement de la voie publique. Le site dispose d'un accès piéton par un portillon indépendant des accès automobiles. La voie en impasse permet de faire demi-tour.
- Le site est raccordé par branchement au réseau publique de distribution d'eau potable et munie d'un dispositif de protection contre le phénomène de retour d'eau.
- Le site est raccordé par canalisations souterraines au réseau public d'assainissement. L'évacuation des eaux usées industrielles passe en amont dans un bac de décantation avant de rejoindre le réseau public d'assainissement.
- Les aménagements réalisés sur le site permettent le libre écoulement des eaux pluviales.
- Le site est implanté avec un recul d'au moins 6 mètres par rapport à l'axe des voies de circulations.
- Les bâtiments sont implantés à une distance de 3 mètres des autres constructions.
- La hauteur des bâtiments n'excède pas 10 mètres
- La toiture blanche est de couleurs et de matériaux non réfléchissants
- Les ouvertures sont alignées verticalement et horizontalement sur la façade

SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » respecte les règles d'urbanisme de la ville de DUCOS (Voir Certificat d'Urbanisme [annexe 6A](#)).



3. Classement ICPE du site

La société SOGEP SARL est une blanchisserie industrielle dont l'activité principale est l'entretien et la location d'articles textiles à destinations des hôpitaux, hôtels, restaurants, maisons de retraite, industries, collectivités et des particuliers.

La blanchisserie traite un volume allant de 4 à 8 tonnes de linge par jour. La capacité maximale étant de 15 tonnes de linge par jour.

Les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève sont les suivantes :

Rubrique	Capacité	Régime	Arrêté	Etat des lieux
2340 Blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec	Supérieur à 5t/j	ENREGISTREMENT	Arrêté du 14/01/11 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement	Dossier de régularisation en cours
2910 Combustion	Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	DECLARATION	Arrêté du 25/07/97 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration	Régime de Déclaration souscrit depuis 2004 pour chaudières de puissance respective 2670 kW et 2050 kW

II. Capacité technique et financière de l'activité

1. Le personnel

La société, dirigée par une gérante expérimentée, dispose d'une équipe administrative et technique composée comme suit :

- ❖ Une responsable QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) en charge de la vérification des systèmes de management
- ❖ Un responsable d'exploitation chargé de la coordination des travaux de production, du maintien de l'état de l'équipement technique ainsi que de la veille technologique favorisant la réduction des impacts environnementaux.
- ❖ Un technicien responsable du maintien de l'équipement technique
- ❖ Dix ouvriers
- ❖ Trois chauffeurs - livreurs



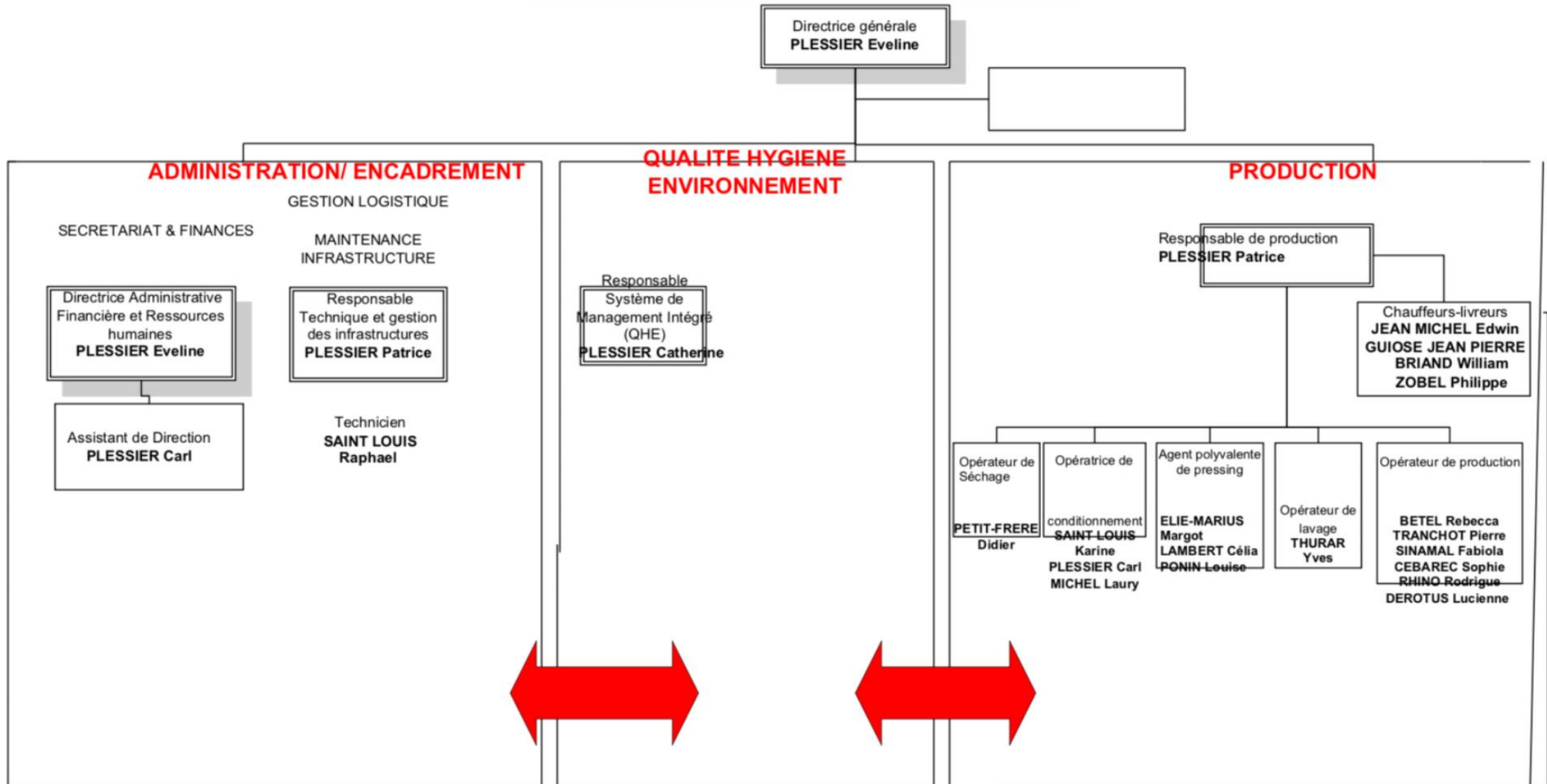
Le tableau ci-dessous représente l'effectif moyen sur les trois dernières années

Type de Personnel	2020	2021	2022	Ancienneté moyenne (ans)
<i>Personnel d'encadrement</i>	4	3	3	12 ans
<i>Personnel Logistique</i>	1	1	1	3 ans
<i>Personnel Technique</i>	1	1	1	4 ans
<i>Personnel Ouvrier</i>	13	13	11	8 ans
<i>Personnel Chauffeur</i>	3	3	3	8 ans
Effectif Total	22	21	19	

Certains employés font partie de l'entreprise depuis de nombreuses années (plus de 10 ans d'ancienneté) et maîtrise parfaitement l'utilisation des machines. Une maîtrise qui est le gage d'une qualité optimum des services proposés.

Pour rappel : tout nouvel employé bénéficie d'une période de formation appropriée et n'exercera complètement que si il ou elle est en mesure d'atteindre notre standard de qualité. Cet employé reste néanmoins sous la tutelle d'un salarié plus expérimenté pendant un temps déterminé.

ORGANIGRAMME SOGEP



LA BLANCHISSERIE COMPTE UN EFFECTIF DE 19 EMPLOYÉS ET UNE GÉRANTE

PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES

- 1 Gérante

PÔLE QUALITE

Dans un souci d'amélioration continue de ses prestations, L'entreprise s'est octroyée les compétences d'un Service qualité pour le maintien, le suivi et du système de management mais également et d'un Service innovation pour poursuivre sa démarche de développement durable.

Service Qualité et Innovation :

- 1 Consultante Qualité Hygiène Sécurité Environnement

PÔLE PRODUCTION :

Notre personnel de production et de livraison comprend 15 personnes polyvalentes qui sont amenées à changer de poste.

- Service lavage : 1 laveur
- Service séchage : 1 sécheur
- Service finition des vêtements de travail : 4 opérateurs
- Service finition pressing : 1 opérateur
- Service finition éponge : 1 opérateur
- Service repassage linge plats : 5 opérateurs
- Service emballage expédition : 2 opérateurs
- Service de liaison entre les différents postes : 1 responsable production
- Le personnel roulant : 3 chauffeurs munis de téléphone portable

PÔLE MAINTENANCE

Le niveau d'automatisation permet de réduire le risque d'erreur et augmente la productivité mais demande un suivi et une maintenance sans faille.

Service Maintenance :

- 1 technicien maintenance formé sur le fonctionnement et le SAV des machines et qui bénéficie de stages de mise à niveau réguliers

2. Chiffre d'affaires

La société SOGEP SARL a réalisé un chiffre d'affaires de :

- o **2 105 937.24€** pour l'année 2019
- o **1 623 776.70€** pour l'année 2020
- o **1 541 938.30€** pour l'année 2021

3. Nos Moyens Techniques et Matériels

a. Description des installations

La Blanchisserie Le Magne est installée sur une surface de 1900m² répartie :

- Un bâtiment principal à l'usage d'activité industrielle et de bureaux sur une surface utile d'environ 1700 m² répartis sur deux sous-sols élevés d'un rez-de-chaussée avec 2 mezzanines
- Un bâtiment secondaire à usage de local de chaudière
- Une aire de stationnement.

Bâtiment	Niveau	Usage	Installations notables
BAT PRINCIPALE	RDC	L'étage supérieur contient la zone de réception, de stockage et de tri du linge, nommé « Zone Sale » ; ainsi que la partie administrative, local de stockage de linge, local technique (1 Compresseur et 1 Groupe électrogène) et le pressing.	Compresseur air, un compresseur de climatisation, stockage de linge
	ENTRESOL	Vestiaires homme et de femme, local de stockage de linge	Stockage de linge
	SOUS-SOL 1	A l'étage inférieur se trouve l'intégralité de la production étendue sur 1000m ² , appelé « Zone Propre » avec l'atelier maintenance, 2 bureaux, local de stockage des produits lessiviels avec pompe d'alimentation des tunnels de lavage, atelier de nettoyage, séchage et repassage du linge, local électrique, local de départ du linge propre, 2 Dépôts ,salle de repos et réserve d'eau	TGBT, stockage produits lessiviels, 5 compresseurs de climatisation, un poste de distribution de gasoil
	SOUS-SOL 2	Cuves de carburant	Cuves de gasoil et Fioul
BAT SECONDAIRE		Local Chaufferie	2 Chaudières
Extérieur	/	Stationnement Espace vert	Petit stockage de déchets

Le plan détaillé du bâtiment figure en annexe

i. Description des principaux locaux

1. Atelier de production

L'atelier de lavage de la production est situé dans le bâtiment principal au 1^{er} Sous-Sol. Il comprend 2 tunnels de lavage, 4 séchoirs, des repasseuses-plieses, 2 tunnels de finitions, 1 plieuse à éponge et une emballeuse.

Cet atelier permet actuellement une capacité de lavage du linge d'environ 15 t/jour.



Vue générale de la zone propre de production

2. Local lessiviel

Le local lessiviel renferme le stockage des produits nécessaires au procédé de lavage du linge ainsi que le système central automatisé de distribution de produits lessiviels par pompage.



Système de dosage par pompage de produits lessiviels

Des fûts de produits lessiviels y sont stockés sur des bacs de rétention. La zone de dépotage des produits chimiques est à l'extérieur du local sur l'aire de stationnement du même niveau.

3. Local chaufferie

Le local chaufferie est situé dans le bâtiment secondaire à 3 mètres du bâtiment principal en 1^{er} Sous-sol. Il contient 2 chaudière à fioul domestique et un petit stockage relatif au produit d'entretien des chaudières.

4. Locaux maintenance

SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » dispose de 2 locaux de maintenance, situés dans le bâtiment principal, l'un à proximité de la zone de chargement entre le bâtiment principal et le local chaufferie et l'autre à proximité des 2 tunnels de lavage.

Ce local renferme le poste de distribution du gazoil destiné à l'alimentation des camions de livraison/ramassage de la société.



5. Local technique

Un local technique est présent à l'avant du bâtiment principal au rez-de-chaussée, à proximité de déchargement du linge sale. Ce local renferme 1 compresseur et un groupe électrogène.



6. Local carburant

Local carburant e situe au 2^{ème} Sous-sol. Il renferme 2 cuves qui sont contenues dans un bac de rétention maçonné et une cuve double épaisseur intégré :

- 1 cuve de FOD: 10 000 litres alimentation chaudière
- 1 cuve de GAZ-OIL: 2 500litres alimentation véhicule

7. Bureaux administratifs

Les bureaux administratifs sont localisés au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

ii. Ressources

1. Production de vapeur

Le site possède 2 chaudières qui fonctionnent successivement afin de palier à une éventuelle panne (une en fonction et l'autre de secours).

Ce sont des chaudières à fioul domestique de marque BABCOCK WANSON, bridées à une puissance maximum respective de 2670 kW et 2050 kW, qui produisent la vapeur pour le lavage, le séchage et repassage du linge.

Les chaudières sont implantées sous un carbet du bâtiment secondaire en 1^{er} Sous-Sol.

L'entretien périodique est suivi par le responsable d'exploitation et le technicien maintenance. Aussi, 1 fois par an, le fournisseur BABCOCK effectue une visite afin de contrôler et d'effectuer la maintenance.



2. Alimentation en Eau

L'alimentation en eau du site est assurée par le réseau d'eau potable délivrée par la société SME.

b. Description générale de fonctionnement

L'activité de la SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » est une activité industrielle d'entretien et de location de linge principalement pour le secteur de l'hôtellerie, d'hospitalier, mais également pour le secteur de la restauration et des collectivités. Cette activité prend place dans le bâtiment principal du site et est réalisée à l'aide de 2 tunnels de lavage, 4 séchoirs et des repasseuses-plieses.

La capacité de lavage du linge est de 4 t/jour à environ 15 t/jour.

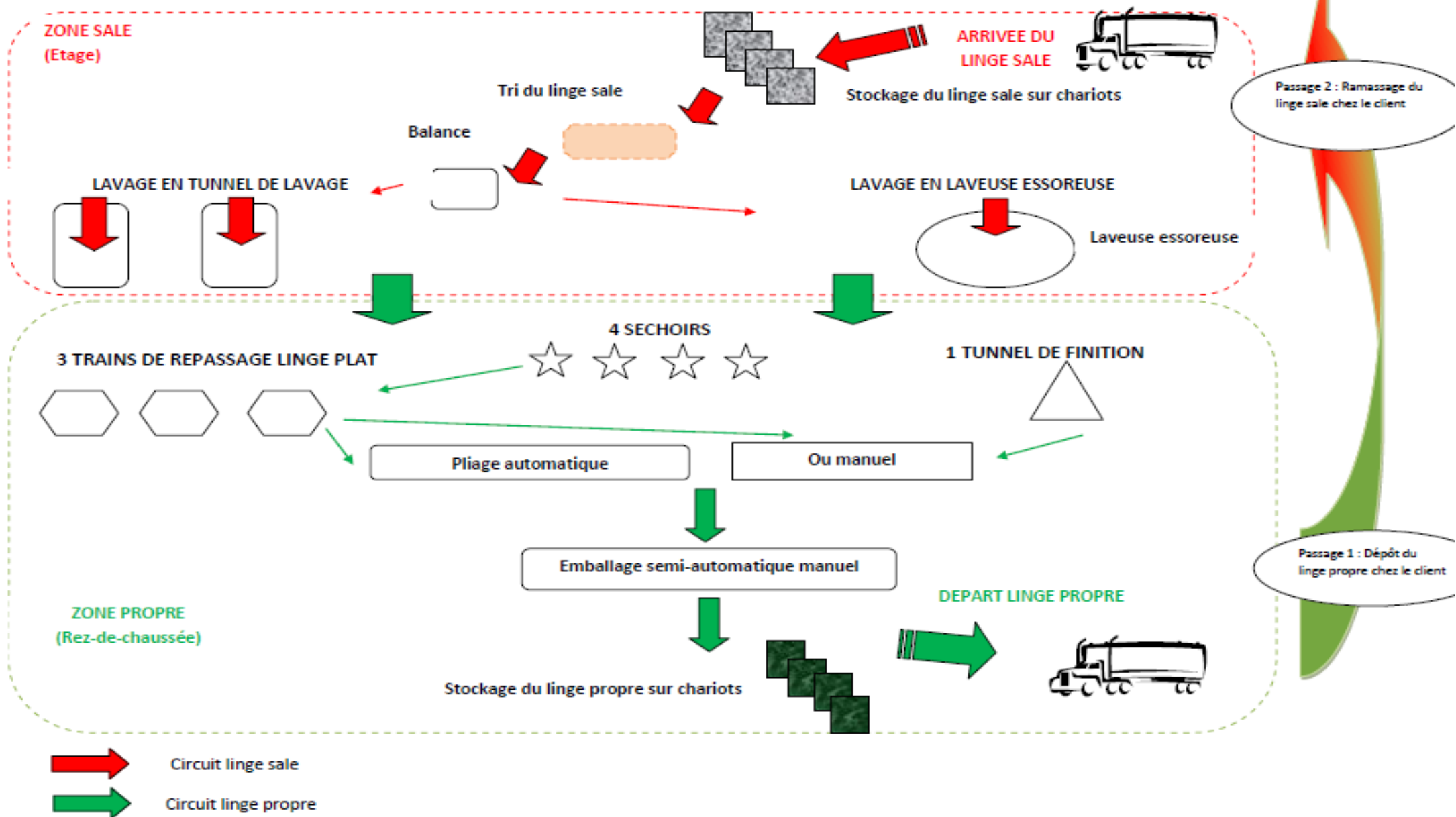
SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » emploie 19 personnes.

i. Horaire de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement du site sont de 7h à 17h du lundi au vendredi.

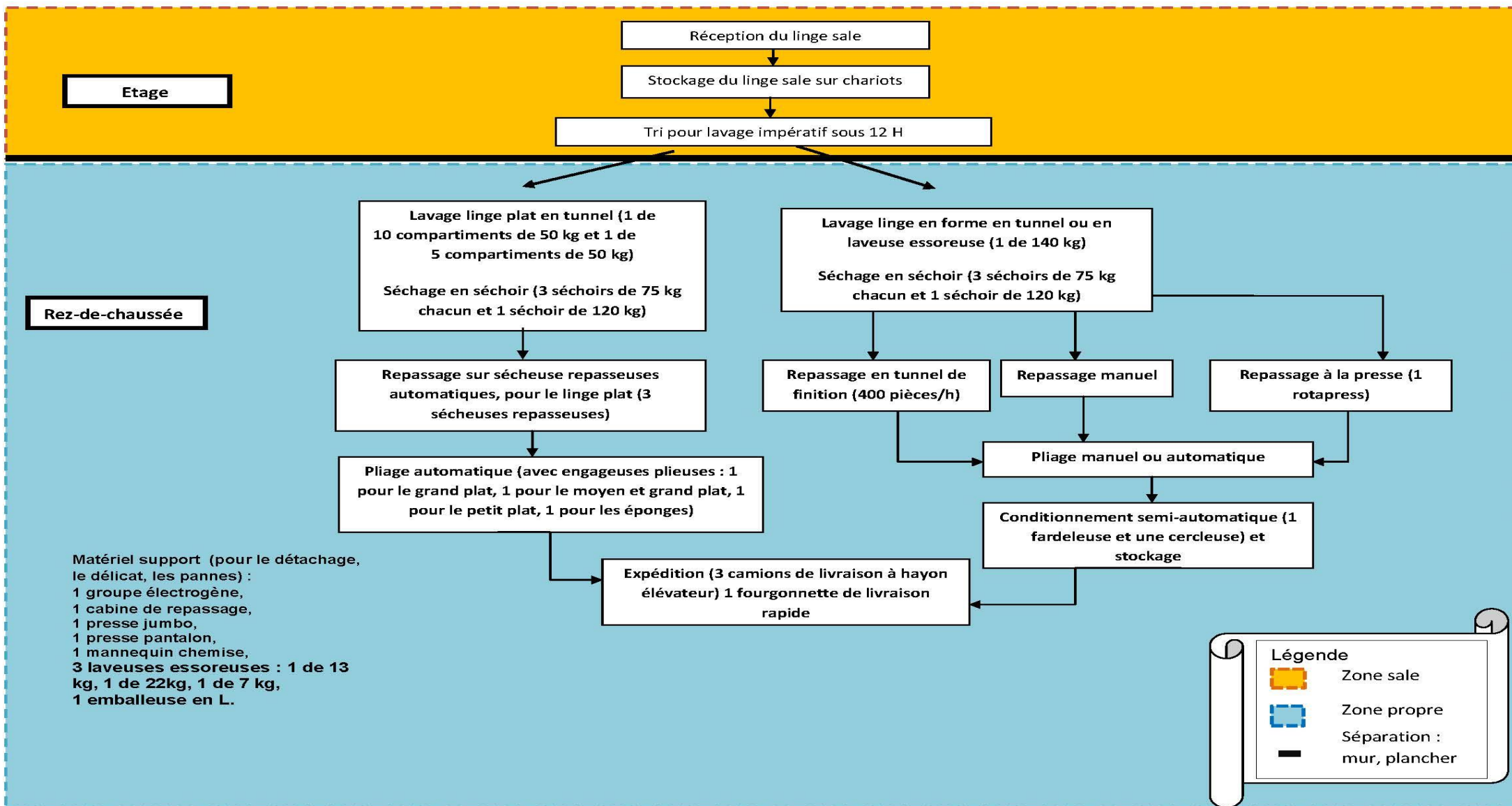
L'atelier de lavage du linge fonctionne du lundi au vendredi, parfois le samedi. Les livraisons et les ramassages du linge s'effectuent du lundi au samedi inclus. En fonction des commandes des clients et du contexte économique, le site peut être amené à fonctionner également le samedi et certains jours fériés.

ii. Description du circuit du linge



Le diagramme des flux du linge dans la blanchisserie est présenté ci-après.

Sur ce schéma le matériel support ainsi que l'atelier de réparation de la blanchisserie Le Magne n'apparaissent pas.



iii. Trafic induit par le site

Le ramassage du linge sale et la livraison du linge propre chez les clients sont assurés par la BLANCHISSERIE LE MAGNE, du lundi au samedi.

L'effectif est de 2 camions de moins de 3T5 et un fourgon assurant 6 tournées de ramassage/livraison par jour.

Comme évoqué précédemment, le site est localisé en zone d'activités industrielles, à proximité du principal axe routier (N5) ce qui lui permet de desservir facilement ses principaux clients. En effet, il est à environ 500 m de l'autoroute N5. Cet axe routier a un trafic important de véhicules par jour. Ainsi, le trafic induit par le site représente une faible part du trafic de la N5.

Les camions du site sont entretenus conformément à la réglementation en vigueur et les salariés effectuant les livraisons doivent respecter le code de la route.

iv. Consignes d'exploitation

SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » a formalisé des consignes d'exploitation pour les principaux postes de travail au niveau de l'atelier, en indiquant clairement la liste détaillée des tâches à effectuer en marche normale des installations et à la suite d'un arrêt quelle qu'en soit la raison.

Le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) est affiché à chaque poste de travail.

Un planning d'entretien et de nettoyage des équipements a été établi. Il a fait l'objet d'une information auprès des salariés et est affiché dans l'atelier.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET EXIGENCES REGLEMENTAIRES

I. Sécurité incendie et électrique

1. *Nature du bâti*

Les éléments de construction des bâtiments présentent les caractéristiques suivantes :

- Sol en béton : incombustible (M0)
- Charpente métallique par poteaux et fermes simples : incombustible (M0)
- Murs en béton et bardage métallique : incombustibles (M0)
- Toiture en tôle: .

La résistance au feu des structures porteuses est compatible avec les délais d'intervention des services de secours, estimés à environ 20 minutes après le déclenchement de l'alerte (durant les horaires de fonctionnement de l'usine).

- Faitières : incombustible (M0)

Dans un premier temps, afin de prévenir contre le risque d'incendie, un système de détection de fumées va être mis en place et le mur proche du bâtiment principal sera renforcé par du Viroc, résistance au feu EI120, coupe feu 2h ([annexe 7C/D/E](#) - bon de commande).

Une Étude complémentaire du bâti est en cours auprès d'un bureau d'étude afin de confirmer la compatibilité des matériaux à la résistance au feu, d'évaluer les modifications à apporter au site afin de limiter la propagation de feu, d'établir cahier des charges à la consultation des entreprises, d'aider au choix de l'entreprise pour réaliser les travaux, de suivre les travaux jusqu'à la réception. (Voir bon de commande en [annexe 7A/B](#))

L'entreprise choisie effectuera son devis avec fournitures de matériaux qui sera validé avant début des travaux, puis le bureau d'étude s'occupera du suivi des travaux jusqu'à la fin de ceux-ci.

2. *Desenfumage*

La chaufferie est équipée sur toute sa partie haute de persiennes métalliques permettant la circulation d'air mais l'évacuation naturelle de chaleur et de fumées.

La surface totale du local de chaufferie est de 67,94 m² (8,6*7,9) et la surface des vantaux est de 45,71 m² (7,9*2,1+8,6*2,1+7,9*1,40).

La surface utile d'ouverture de l'ensemble des vantaux correspond à 84% de la surface au sol du local.

Des aménagements d'air frais sont également possible par ouverture des rideaux métalliques sur 8,6 mètres.

Un bureau d'étude a été sollicité afin de calculer le nombre de trappes de désenfumage et d'établir le cahier de charge pour que les travaux d'installation du système de désenfumage soit effectuée.

Les missions du bureau d'étude comprennent (Voir bon de commande en [annexe 7A/B](#)) :

- Préconisation et évaluation des travaux à réaliser (Phase en cours d'exécution)
- Établissement du cahier des charges pour consultation des entreprises
- Aide au choix de l'entreprise pour réaliser les travaux, (L'entreprise choisie effectuera son devis avec fournitures de matériaux pour validation avant début des travaux, puis le bureau d'étude s'occupera du suivi des travaux jusqu'à la fin de ceux-ci)
- Validation des plans et fiches techniques
- Suivi des travaux jusqu'à la réception.
- Réception des travaux

3. Extincteurs

L'infrastructure est dotée de 17 extincteurs de différents types (eau pulvérisée, poudre, CO2) sur l'ensemble du site afin de réduire la probabilité d'un démarrage d'incendie lors des horaires de fonctionnement :

- 8 extincteurs à eau
- 4 extincteurs à poudre
- 5 extincteurs CO2

Ils sont vérifiés annuellement par la société DAACM qui a remplacé les extincteurs de 10 ans en Octobre 2021 ([voir en annexe 8B facture de la dernière intervention](#))

4. PIA

Un autre moyen de première intervention va être ajouté au dispositif de lutte contre l'incendie au sein de l'entreprise. En effet, un Poste Incendie Additivé (PIA) a été commandé depuis Mai 2022 et a été installée en Décembre 2022 (Voir bon de commande [annexe 8C](#)).

5. Moyens de secours disponible

a. Moyens internes

Des mesures organisationnelles permettent de limiter l'occurrence d'un incendie sur le site :

- Interdiction de fumer sur le site à l'intérieur des locaux et particulièrement dans les zones de stockages des produits ;
- Mesures contre les risques induits par l'alimentation électrique (fusibles, disjoncteurs) : un contrôle thermographie infrarouge a été effectué en Janvier 2022;

- Arrêt de l'alimentation électrique général tous les soirs après la fin de la production ;
- Intervention de sociétés extérieures régie par l'instauration d'un plan de prévention et d'un permis feu si nécessaire ([voir permis feu en annexe 9](#) et [voir demande d'autorisation d'intervention en annexe 9](#));
- Salariés en poste positionnés de manière à détecter tout départ inopiné de feu ;
- Optimisation des conditions de stockage des produits chimiques, des liquides inflammables, des produits de stockage combustibles et des déchets combustibles ;
- Respect des FDS des produits chimiques ;
- Contrôle technique et vérifications périodiques des installations : Le contrôle des installations électriques est effectué une fois par an. En Janvier2022 ([voir rapport ci-après annexe 10](#)), des non-conformités ont été relevées et rectifiées par le passage d'une entreprise externe en Mai 2022. Le prochain contrôle de Janvier 2023 pourra certifier de la levée de ces non-conformités ;
- Formation du personnel à la sécurité incendie (évacuation, utilisation des moyens de première intervention) : cette formation avait été dispensées à une partie des employés par l'organisme *JC Formation* et sera étendue à l'ensemble des employés après l'installation du PIA. Un exercice de mise en situation sera programmé annuellement à partir de 2023 ([voir extrait du registre de sécurité et bon de commande en annexe 8](#))

Une procédure présentant le plan d'organisation Incendie a été communiquée à l'ensemble des salariés et est affichée dans les locaux. Ce document est joint en annexe.

L'alerte peut être donnée grâce aux salariés présents sur le site à l'aide de téléphones portables et de téléphones fixes.

- Cuve tampon d'eau de 150 000 litres disponible en cas de besoin d'eau complémentaire.

b. Moyens externes

Les moyens de secours externes au site SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » et disponibles au sein de la zone industrielle Cocotte Canal sont des poteaux incendie.

Deux poteaux à incendie existent à proximité du site mais actuellement, seul un poteau est en bon état de fonctionnement ([voir le plan de localisation en annexe 8E](#)).

Une cartographie des risques ([voir en annexe 11A/B.](#)) a été mise en place et à disposition des services de secours. Il est à noter que la voie interne au site permet l'intervention des services d'incendie et de secours sur 2 des 4 façades du bâtiment. Les engins ont l'espace suffisant pour entrer sur le site. Les 2 autres façades étant également accessible par voie externe au site.

II. Management de la sécurité

La direction de SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » est le garant du respect des règles de sécurité et des consignes de sécurité.

Les documents internes concernant la sécurité, instaurés et présents sur le site, sont les suivants :

- le document unique de sécurité, qui permet de lister, de hiérarchiser les risques Sécurité et Environnement pouvant nuire à la sécurité du personnel et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer ;
- la cartographie des risques ([voir en annexe 11](#)) est affichée à différentes zones stratégiques afin de permettre aux employés, aux visiteurs et aux services de secours de prendre connaissance de façon rapide des différents risques ainsi que leur niveau d'exposition.
- l'ensemble des FDS des produits chimiques utilisés sur le site ;
- l'ensemble des fiches de postes ;
- l'ensemble des consignes d'intervention en cas d'urgence (incendie, déversement de produit chimique et mélange de produit chimique) ;
- le plan de prévention qui analyse les risques lors de l'intervention d'entreprises extérieures au sein du site ;
- le plan de circulation interne au site ;
- le plan d'évacuation.
- La formation « Sauveteur Secouriste de Travail » effectuée pour 6 employés par le centre de formation *JC FORMATION* (.).

Les consignes de sécurité sont affichées clairement à l'intérieur du site.

1. *Gestion des produits dangereux détenus sur le site*

Les produits chimiques employés et stockés sur le site sont liés à l'activité de lavage du linge, à la maintenance des équipements/installations en place, à l'approvisionnement en fioul de la chaudière et à l'approvisionnement en carburant des camions de livraison.









Le descriptif des produits dangereux est présenté dans le tableau ci-après.

Les fiches produits et FDS sont affichés au dessus de chaque produit. Un registre répertoriant les quantités de produits lessiviels stockés est mis à disposition. L'exploitant possède l'ensemble des FDS de ces produits.

Un tableau des incompatibilités (formation de mélanges dangereux) est affiché au sein du local lessiviel. Une sensibilisation du personnel a été effectuée pour limiter les risques lors des opérations de dépotage et de manipulation des produits.

Dans les locaux où les salariés peuvent être en contact avec des produits chimiques, des fiches réflexes sont affichées afin de s'assurer que le personnel sache comment réagir en cas d'incident.

Les produits utilisés (voir les fiches techniques et FDS en [annexe 11](#)) pour le lavage sont listés ci-dessous :

Nom commercial du produit	Composants dangereux	Pictogramme								Phrases de risques R	Conseils de prudence S	Utilisation
												
MULAN	- Ethoxylate d'alcool gras									R41	S 26 ; S 39	Mélange
BISOFT										R22 ; R41 ; R50	S26 ; S39 ; S61	Assouplissant
PERACID	- Acide acétique, peracétique - Peroxyde d'hydrogène									R7 ; R22 ; R34	S3/7 ; S14 ; S17 ; S28 ; S45 ; S50	Blanchiment
LUNOSEPT ACTIV	- Acide nitrilotriacétique, Alcool (C12-C15)éthoxylé, Carbonate de sodium - Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate									R22 ; R36/37 ; R50/53	S22 ; S24/25 ; S26 ; S37 ; S61	Détachant
OSMAFIN PERFECT										R22 ; R41 ; R50	S26 ; S39 ; S61	Amidon
POWER CLASSIC										R 41	S 26 ; S39	Renforteur alcalin

Les produits lessiviels Christeyns sont certifiés et biodégradables

Ces produits sont stockés sur des rétentions de taille et de nature adaptées dans le local lessiviel et le local carburant.

Le contrôle des bacs de rétention est effectué en interne.

Voir procès-verbal de constat huissier en [annexe 12A](#)

a. Bacs de rétention cuve carburant (voir plan en [annexe 3D/F](#))

Nous possédons une cuve d'une capacité de 15 000 litres vidée et bientôt condamnée, une cuve d'une capacité de 10 000 litres contenant du fuel domestique destinée à alimenter les chaudières.

Ces 2 cuves sont contenues dans un bac de rétention respectant les dimensions suivantes :

Longueur = 11,38 m ; Largeur = 2,70 m ; Profondeur = 0,95 m

Ainsi, l'on obtient la capacité suivante : 29,18 m³.

En sachant que la capacité minimale doit être supérieure ou égale à 15 m³ dans le cas présent, nous pouvons dire que les exigences réglementaires sont respectées.

L'étanchéité a été observée par un huissier. Nous avons tout d'abord rempli le bac de 15 000 litres d'eau puis le niveau d'eau a été mesuré. Ensuite, la mesure a été reprise 24h après.

Une diminution du niveau d'eau de 0,005m a été observée soit une déperdition 0,76% en 24h.

L'étanchéité du bac de rétention a été renforcée avec le passage d'un produit d'isolation sur les surfaces au sol remonté de 20cm.

De plus, une cuve de gazole double paroi en polyéthylène d'une capacité de 2500 litres destinée à alimenter les véhicules de la société (Voir Emplacement Espace Pompe à Gasoil [annexe 3C/G](#)).

Cette cuve a une capacité de rétention au-delà de 100% et une étanchéité testée à 100%

b. Bac de rétention produits lessiviels (voir plan en [annexe 3](#))

Nous stockons nos produits lessiviels dans une salle spécifique. Les produits sont conditionnés dans des fûts de 200 L. Ces produits sont installés sur un bac de rétention (2 colonnes de 7 fûts= 14) respectant les dimensions suivantes :

Longueur = 1,25 m ; Largeur = 5 m ; Profondeur = 0,11 m

Ainsi, l'on obtient la capacité suivante : 0,68 m³

En sachant qu'il ne s'agit pas de produits inflammables, la capacité doit être au moins également à 20% de la capacité totale des fûts soit 0,56 m³ dans le cas présent. Nous pouvons donc dire que les exigences réglementaires sont respectées.

L'étanchéité a été observée par un huissier. Nous avons tout d'abord rempli le bac d'eau puis le niveau d'eau a été mesuré. Ensuite, la mesure a été reprise 24h après.

Nous n'avons observé aucune déperdition d'eau, le bac de rétention est donc étanche à 100% sur 24h.

2. Gestion Risque déversement accidentel

Un déversement de produit liquide ou de produit chimique peut se produire lors du déplacement des produits (camions et engin de manutention), lors d'une chute d'un récipient de stockage, d'une défaillance des installations utilisées pour la manipulation des produits chimiques ou d'une erreur de manipulation lors du remplissage des cuves.

Pour limiter ce risque de déversement, et de fait de pollution des sols, les mesures suivantes sont mises en place :

- le stockage des produits chimiques respecte les prescriptions des FDS des produits et le tableau des incompatibilités ;
- Les canalisations des produits lessiviels sont effectuées par un système aérien de pompe doseuse géré par un processus qui vérifie que les canaux ne soient pas bouchés et la bonne distribution des produits.
- Les canalisations des carburants se font également par voie aérienne, les cuves étant en niveau inférieur aux pompes et chaudières. La vérification des canalisations se fait visuellement en interne.
- la circulation des véhicules sur le site est organisée ;
- les fûts sont hermétiques ;
- la maintenance des installations (cuves, flexibles) utilisées pour la manipulation des produits est faite régulièrement ;
- la formation du personnel chargé des manipulations des produits est faite ;
- un bac à sable ou à absorbant est disponible sur le site.

La procédure d'Urgence Déversement de produit chimique est jointe [**annexe 13**](#).

III. Gestion des eaux

1. Compatibilité au SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Martinique 2022-2027 n'étant pas encore disponible aux publics ; la compatibilité du projet a été effectué sur le SDAGE 2016-2021 approuvé le 30/11/2015.

Les grandes orientations du SDAGE pour une gestion équilibrée de la ressource en eau de l'île ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre en Martinique sont :

- Orientation 1 : Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques, traite plus particulièrement des aspects « QUANTITATIFS »

- Orientation 2 : Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, traite plus particulièrement des aspects « QUALITATIFS »
- Orientation 3 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables
- Orientation 4 : Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements

Cette gestion équilibrée vise à assurer (art. L 211-1) :

- La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ;
- La protection des eaux et la lutte contre toute pollution et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;
- La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;
- Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;
- La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;
- La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

Elle doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie [...], des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

Les objectifs sont identifiés à l'article L-212.1 du Code de l'Environnement :

- un bon état écologique et chimique, pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines ;
- un bon potentiel écologique et à un bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines ;
- un bon état chimique et à un équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement pour les masses d'eau souterraine ;
- la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;
- des exigences particulières pour les zones protégées (baignade, conchyliculture et alimentation en eau potable), afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine,
- la réduction des émissions de substances prioritaires et la suppression des émissions de substances dangereuses prioritaires (R212-9 CE),
- l'inversion des tendances à la dégradation de l'état des eaux souterraines (R212-21-1 CE).

La politique générale de la société SOGEP SARL ainsi que son activité sont en cohérence avec les objectifs et lignes directrices du SDAGE.

En effet,

- dans le cadre de la disposition I-D-4, SOGEP incite ses collaborateurs à adopter une gestion économe de l'eau dans ces procédures et par la fermeture tous les soirs en fin d'activité de l'arrivée générale d'eau.
- Dans le cadre de la diminution des pollutions domestiques et urbaines II-A, SOGEP est raccordée au réseau d'assainissement collectif de la station d'épuration de « Pays Noyé » depuis 2000.
- Dans le cadre de la disposition II-B-2, SOGEP dispose de bacs de rétention pour les substances dangereuses et de procédure d'urgence en cas de déversement accidentel afin de réduire au maximum l'impact sur l'environnement.
- Dans le cadre de la disposition II-B-8, SOGEP a fait les prélèvements d'eau afin de suivre ses rejets industriels.
- Dans le cadre de la disposition IV-B-3, SOGEP s'est inscrit dans une démarche de protection de l'environnement par sa politique environnementale d'ISO 14001 en intégrant dans sa perspective de développement durable :
 - • des investissements immatériels (écocertification, conseils, diagnostics...);
 - • des investissements en matériels liés à la prévention et à la réduction des pollutions, déchets et matières premières ;
 - • le développement de technologies propres (recherche, développement) ;
 - • l'utilisation des matériaux disponibles localement, l'utilisation d'énergies renouvelables ;
 - • la Maîtrise de la Demande en Energie ;
 - • l'usage de produits éco-labellisés.

2. Eau Potable

Le réseau d'eau potable public distribuée par la SME, sert à l'alimentation en eau des sanitaires, des locaux sociaux, du nettoyage des locaux et pour l'alimentation du procédé de lavage du linge. Nous possédons un système de lavage automatique qui prélève les quantités d'eau et de produits lessiviels en fonction des articles traités conformément à la procédure de lavage. Aussi, le process contient également un dispositif de déconnexion par le biais de capteurs qui s'actionnent automatiquement et préviennent à l'aide d'une sirène.

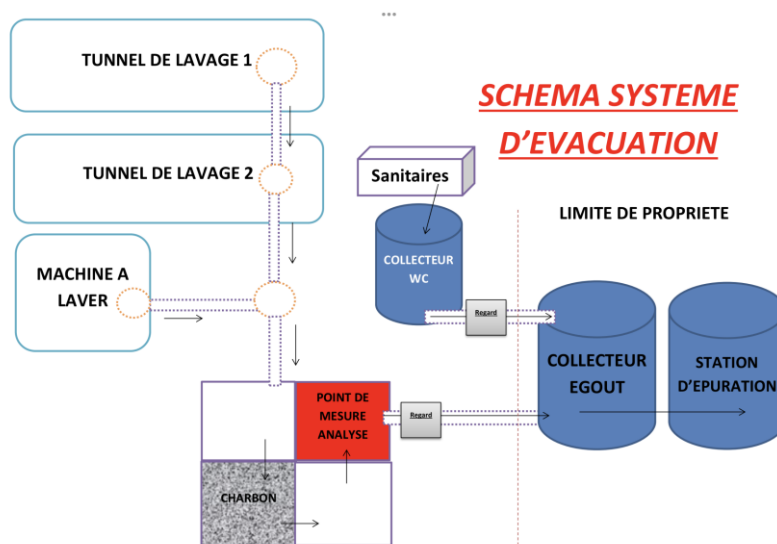
Un registre est en place pour le suivi de la consommation d'eau, du tonnage journalier.

Le volume annuel maximum est en 2021 : 18 287 m³

Le volume maximum journalier est de 122 m³

3. Système d'évacuation

Les rejets aqueux issus de l'activité de lavage du linge sont collectés et acheminés vers des bacs souterrains afin de réduire la température sur site avant leur rejet au réseau d'assainissement communal (Voir Plan en [annexe 3C/G](#)). Le schéma de notre système d'évacuation [ci-dessus](#).



Ils sont ensuite déversés dans les canalisations par osmose entre les 3 bacs pour traitement. Ce phénomène d'osmose permet également de réduire la température de l'eau.

Le charbon actif est utilisé sous la forme de filtres pour favoriser le phénomène physique d'adsorption, c'est à dire l'adhésion des matières à filtrer sur la surface d'un solide, sans réaction chimique. Le charbon actif est le composé le plus adsorbant actuellement connu.

Nous l'utilisons pour filtrer les métaux lourds.

Les prélèvements du Ph, de la température sont effectués par le responsable d'exploitation ou le technicien quotidiennement.

Les prélèvements d'eaux pour les analyses des effluents, Ph et température sont également effectués dans ces bacs de décantation trimestriellement par le laboratoire LTA. (Voir le contrat en [annexe 7F/G](#))

Le débit journalier maximum des rejets est de 11,42 m3/tonne (Voir le rapport de débit journalier de rejet en [annexe 18](#)). De fait, même avec un tonnage maximum de 15 tonnes, le débit journalier de 171,3 m3/j serai inférieur à 200m3/j.

,

a. Eaux usées sanitaires

Les eaux usées sanitaires sont évacuées directement dans le réseau d'assainissement de la commune de DUCOS (Voir Plan en [annexe 3G](#)).

b. Eaux de pluviales

Une citerne récupère les eaux pluviales en provenance de la toiture. Cette eau est utilisée pour le nettoyage journalier des surfaces, pour alimenter la chaudière pour la vapeur et en attente pour un usage renfort pour la protection contre l'incendie.

Les eaux pluviales polluées (notamment par ruissellement sur les voies de circulation et stationnement) sont collectées dans un regard et acheminé vers le milieu naturel par canalisations souterraines (Voir Plan en [annexe 3C/G](#)).

Aucun système de traitement des eaux de ruissellement et/ou eau pluviale avant rejet dans le milieu naturel n'est encore mis en place. Cependant une analyse de ces eaux a été demandée auprès du laboratoire LTA afin de vérifier que les limitations ne sont pas atteintes.

4. Station d'épuration

SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » est raccordé à la station d'épuration de Pays Noyé de la commune de DUCOS. Le projet de convention de raccordement tri-partie (Voir en [annexe 14](#)) entre la SME, la STEP (la communauté d'agglomération de l'Espace Sud) et SOGEP est en cours de validation. La STEP est en attente des résultats des analyses des rejets des eaux afin d'effectuer une

visite de contrôle des conformités du cahiers des charges de la convention. Une fois la visite de contrôle validée, la convention de raccordement ainsi que l'autorisation de déverse sera envoyé en signature.

5. Suivi ses rejets

Le site de la SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » a une convention avec le laboratoire LTA pour effectuer des analyses trimestrielles sur les rejets aqueux issus de son procédé de lavage du linge avant leur écoulement dans le réseau d'assainissement de la commune (Voir Bon de commande prélèvements sur rejet des eaux pour 2022 en [annexe 7F/G](#)). Les résultats des analyses sont consignés dans un tableau de suivi. Les derniers prélèvements ont été effectué par le laboratoire LTA le 29 Novembre 2022 (Voir rapport [annexe 7H](#)). Ceux-ci effectuent une partie des analyses localement et l'autre partie est effectué en France par le laboratoire associé LA DROME avec un délai de restitution à 30 jours.

Un programme de surveillance avec le laboratoire LTA sera poursuivi pour les prochaines années et nous sommes en attente du devis de 2023 pour les 4 prélèvements annuels qui ne sera disponible qu'en Janvier 2023 (Validation des tarifs par assemblée de la CTM en fin Décembre 2022).

Le site de la SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » étant raccordé à une station d'épuration collective, « selon l'Article 38 de l'Arrêté du 14 janvier 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime d'enregistrement au titre de la rubrique 2340 de la nomenclature des ICPE », les valeurs limites applicables sont celles de l'Article 34 de l'Arrêté du 2 février 1998 modifié s'applique concernant les valeurs limites à la sortie de l'installation avant raccordement sont :

	VALEURS LIMITES		RAPPORT 2015	RAPPORT 2016	RAPPORT 2017	PRÉLÈVEMENT DU 29/11/2022
Débit		500 m3/jour				45.7
Température		≤ 30°C	44.8	34	34.4	28.4
pH		entre 5.5 et 8.5	7.5	7.5	4.9	11.6
DCO	STEP	≤ 400 mg/l	1358	1016	869	737
	Concentration	2000 mg/l				737
	flux	45 Kg/j				33,6
DBO	STEP	≤ 200 mg/l	10		< 3	24
	Concentration	800 mg/l				24
	flux	15kg/j				1,1
MESS	STEP	≤ 200 mg/l	44	37	29	56
	Concentration	600 mg/l				56
	flux	Kg/j				2.6
DCO/DBO5		< 3				
AZOTE GLOBAL	STEP	≤ 150 mg/l				10.52
	Concentration	≤ 150 mg/l				10.52
	flux	Kg/j				0.5
PHOSPHORE TOTAL	STEP	≤ 50 mg/l	8.8		1.16	3.50
	Concentration	≤ 50 mg/l				3.50
	flux					
CADIUM		200 µg/l	<1.5	ND	< 1.5	Résultat le 30/12/2022
CHROME		500 µg/l	650	< 5 µg/l	< 5	Résultat le 30/12/2022
CUIVRE		500 µg/l	650	16.3 µg/l	12	Résultat le 30/12/2022
NICKEL		500 µg/l	<10	ND	< 10	Résultat le 30/12/2022
MERCURE		50 µg/l	0.1	ND	< 0.5	Résultat le 30/12/2022
PLOMB		500 µg/l	<10	ND	< 10	Résultat le 30/12/2022
ZINC		200 µg/l	640	143.5 µg/l	200	Résultat le 30/12/2022
PCB		800 µg/l			< 0.003	Résultat le 30/12/2022
Fluoranthène		5000 µg/l		0.02 µg/l	< 0.02	Résultat le 30/12/2022
BENZO (B) FLUORENTHENE		2500 µg/l			< 0.02	Résultat le 30/12/2022
BENZO (A) PYRENE		2000 µg/l			< 0.02	Résultat le 30/12/2022

LEGENDE	
	RESULTAT CONFORME
	RESULTAT NON CONFORME
	RESULTAT NON COMMUNIQUE OU ANALYSE NON FAITE

Le traitement prévu pour le type d'effluents est effectué par la station d'épuration « Pays Noyé » qui nous fournit ces limitations pour le traitement.

En amont de ce traitement, des mesures préventives ont été mis en place pour répondre à cette conformité.

Le niveau du bac de décantation a été augmenté pour permettre la baisse de la température. De fait, la température entre 2017 et 2022 est maintenant en conformité.

Dans un premier temps, l'ajout dans le bac de décantation d'une solution de PH moins mélange d'acide chlorhydrique, acide sulfurique et acide nitrique sera effectué afin de réduire le Ph.

Le charbon actif est utilisé sous la forme de filtres dans le dernier bac de rétention juste avant la sortie vers l'égout pour favoriser le phénomène physique d'adsorption, c'est à dire l'adhésion des matières (les métaux lourds et DCO) à filtrer sur la surface d'un solide, sans réaction chimique.

Ce même processus sera également implanté dans l'avant dernier bac de rétention afin de multiplier son action et de réduire la DCO. La vérification de la quantité de charbon actif dans ces deux filtres sera rajoutée au planning de vérification journalière du technicien ou de son suppléant afin de s'assurer de la continuité du processus de filtration.

De plus, le dosage des produits sera revu avec le fournisseur CHRISTEYNS pour réduire le Ph et le DCO à travers le nouveau système de distribution des produits lessiviels installé en 2019. La prochaine visite du fournisseur est prévu pour le 1^{er} trimestre 2023.

Les valeurs des métaux lourds (cadmium, chrome, cuivre, nickel, mercure, plomb et zinc) et des composés traces organiques (PCB, fluoranthène, benzo A, benzo B) était conforme en 2017. Il n'y a pas eu entre 2017 et 2022 de modifications significatives sur le processus de lavage et les vêtements traités qui pourrait influencer sur les résultats de ces prélèvements. S'il y a des valeurs du prochain résultat du 30/12/2022 qui ne sont pas conforme, celles-ci seront traités de façon à être en conformité par les procédés

IV. Rejets dans l'air

1. *Rejets de fumées*

Les chaudières ont chacune une puissance de 2670 kW et 2050 kW. Le rejet se fait par les cheminées de chacune d'elle dont la hauteur de 12 m. Cette hauteur est conforme à la réglementation qui exige 7 m. Il n'y a aucun obstacle aux cheminées dans la mesure où elle atteint 2 mètres au-dessus du bâtiment.

L'entretien périodique est suivi par le responsable d'exploitation et le technicien maintenance. De plus, les chaudières font l'objet de contrôles périodiques afin de contrôler et d'effectuer la maintenance par le fournisseur BABCOCK 1 fois par an (Voir Bon de commande en [annexe 7J](#)). La prochaine intervention du fournisseur est prévue le 17 Décembre 2022 ([annexe 7I](#) Email fournisseur)

Les points de mesures et de prélèvement sont effectués en sortie de cheminée et un ticket de combustion est remis avec le rapport d'intervention.

La vitesse d'éjection des gaz est de 5,5 m/s et la réglementation (D) exige au moins 5 m/s.

Les concentrations des polluants sont les suivantes :

Paramètres	Exigences	Rejets antérieurs	Rejets mesurés
Oxydes d'azote NOx	150 mg/Nm ³	48 mg/l	
CH4	50 mg/m ³		
CO	100 mg/Nm ³	17 mg/l	

Le débit des fumées est de 2716 Nm³/h pour une température de 250°C.

2. Émission dans l'air

A l'exception des fumées générées par la chaudière, l'entreprise ne rejette que de la vapeur d'eau collectée par système d'extraction d'air. (Voir système d'extraction d'air en [annexe 15](#)).

Aussi, une analyse de l'air avoisinante a été effectuée (voir rapport d'analyse en [annexe 15](#)).

3. Odeurs

Les éventuelles odeurs émises par le site sont des odeurs de lessive. Ces odeurs sont limitées à l'emprise de l'atelier de lavage car les produits industriels utilisés ne sont pas ou peu parfumés.

V. Bruit et vibrations

Selon le plan d'occupation des sols de la ville de DUCOS, La zone industrielle Cocotte Canal où est localisée SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » n'est pas une zone d'émergence réglementée.

Les activités bruyantes du site ont lieu de 7h à 17h dont le plus haut niveau de bruit enregistré est 77 dB(A) dans un bâtiment fermé à 16 mètres de distance de la limite de propriété. Le rapport des mesures physiques d'ambiance thermique et sonore effectué annuellement par le service risque professionnel de la CGSS.

A ce jour, le site de SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » n'a reçu aucune plainte.

(voir résultat du rapport en annexe 16)

VI. Déchets

SOGEP « BLANCHISSERIE LE MAGNE » effectue le tri de ses déchets notamment le plastique et le carton. Un registre des déchets (*en annexe 17 extrait du registre des déchets*) est en place sur le site depuis 2014, afin de suivre les quantités de déchets produits par le site, type par type, ainsi que leurs filières d'élimination, conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel de la rubrique ICPE n°2340.

Type de déchet	Code des déchets	Nature des déchets	Production totale (tonnage maximal annuel en kg)	Mode de traitement hors site
Non dangereux				
	15 01 01	Cartons	1100	Dépôt à SMTVD Sainte Luce
	15 01 02	Emballages plastiques	1040	Dépôt à SMTVD Sainte Luce
		Ordures ménagères	2760	Ramassage hebdomadaire DÉCHÈTERIE SMTVD
	04 02 22	Linge au rébus	75	Recyclage sous forme de chiffons aux entreprises
Dangereux				
	15 01 10*	Fûts	26*3	Recyclage auprès d'entreprises de fabrication de produits lessiviels
	15 01 10*	Seaux	100	Recyclage auprès d'entreprises de fabrication de produits lessiviels

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE DE LOCALISATION 1/25 000^e

ANNEXE 2 : PLAN DES ABORDS 1/2500^e

**ANNEXE 3 : PLAN BÂTIMENT 1/70^e – PLAN ELECTRIQUE – PLAN BAC DE
RETENTION CUVE GASOIL**

ANNEXE 4 : PLANS CADASTRAUX 1/500^e , 1/5000^e – PLAN D'ENSEMBLE
1/200^e

ANNEXE 5 : K'BIS – AUTORISATION REGIME DECLARATION

ANNEXE 6 : PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – POS ZONE UE

**ANNEXE 7 : BONS DE COMMANDE – RESISTANCE FEU ET
DESENFUMAGE – PRELEVEMENT REJET DES EAUX – CONTROLE
CHAUDIERE**

**ANNEXE 8 : LISTE DES EXTINCTEURS – BON DE COMMANDE ET
NOTIFICATION DE PASSAGE *PROTECTION INCENDIE* – PLAN POTEAUX
INCENDIE**

**ANNEXE 9 : PERMIS FEU – DEMANDE D'AUTORISATION
D'INTERVENTION**

ANNEXE 10 : CONTROLE PERIODIQUE ELECTRIQUE

ANNEXE 11 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES - FICHES DE DONNEES DE SECURITE

**ANNEXE 12 : PROCES-VERBAL DU CONSTAT D'HUISSIER – FICHE
TECHNIQUE CUVE 2500L – CONDAMNATION CUVE 15000L – RAPPORT
CUVE 15000L**

ANNEXE 13 : PROCEDURE D'URGENCE DEVERSEMENT

**ANNEXE 14 : CONVENTION STEP DE REJET DES EAUX USEES – PROJET
AUTORISATION DEVERSEMENT – ECHANGE AVEC LA STEP**

ANNEXE 15 : SYSTEME D'EXTRACTION D'AIR

**ANNEXE 16 : RESULTATS MESURES PHYSIQUES : AMBIANCE
THERMIQUE ET AMBIANCE SONORE – DEMANDE NOUVELLE MESURE**

ANNEXE 17 : EXTRAIT DU REGISTRE DES DECHETS

ANNEXE 18 : RAPPORT VOLUME EAUX REJETES

